

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 1/14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **00171 The King of Gloss W**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: produit soins pour protéger la carrosserie.

Utilisations déconseillées: non précisées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nowy Samochód S.A.
ul. Zbyszka Cybulskiego 3,
00-725 Warszawa, Polska
+48 602-444-356
info@soft99.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement

ATTENTION

Pictogramme



Substances devant figurer sur l'étiquette

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 2/14

Prévention

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Intervention

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage

--

Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

Autre information

EUH208

Contient linalool; d-limonène; citral. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ou d'ingrédients ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement 2017/2100/UE ou du règlement 2018/605/UE à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances – non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/2008		%
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Index: -- CAS: -- EC: 919-446-0 REACH: --	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2 EUH066	H226 H304 H336 H411	30 - ≤ 40
Kaolin ^[2]	Index: -- CAS: 1332-58-7 EC: 310-194-1 REACH: --	--	--	5 - ≤ 15
Kérosène (pétrole)	Index: 649-404-00-4 CAS: 8008-20-6 EC: 232-366-4 REACH: --	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H226 H304 H315 H336 H411	1 - ≤ 10
Nonane ^[2]	Index: -- CAS: 111-84-2 EC: 203-913-4 REACH: --	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 M(Acute)=1 M(Chronic)=1	H226 H304 H315 H336 H400 H410	≤ 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 3/14

Xylène ^[2] ^[3]	Index: 601-022-00-9 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7 REACH: --	Flam. Liq. 3 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2	H226 H312 H332 H315	< 1
1,2,4-Trimétylobenzène ^[2] ^[3]	Index: 601-043-00-3 CAS: 95-63-6 EC: 202-436-9 REACH: --	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Acute Tox. 4 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H226 H315 H319 H332 H335 H411	< 1
Éthylbenzène ^[2] ^[3]	Index: 601-023-00-4 CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4 REACH: --	Flam. Liq. 2 Asp. Tox. 1 Acute Tox. 4 STOT RE 2	H225 H304 H332 H373	< 1
Octane ^[2]	Index: 601-009-00-8 CAS: 111-65-9 EC: 203-892-1 REACH: --	Flam. Liq. 2 Skin Irrit. 2 Asp. Tox. 1 STOT SE 3 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 M(Acute)=1 M(Chronic)=1 Note C	H225 H315 H304 H336 H400 H410	< 1
Dioxyde de titane ^[2] [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de parti- cules d'un diamètre ≤ 10 µm]	Index: 022-006-00-2 CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5 REACH: --	Carc. 2	H351	< 1
Morpholine ^[2] ^[3]	Index: 613-028-00-9 CAS: 110-91-8 EC: 203-815-1 REACH: --	Flam. Liq. 3 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Skin Corr. 1B Acute Tox. 4	H226 H302 H312 H314 H332	< 1
Alcools, C12-14-secondaires, éthoxylés	Index: -- CAS: 84133-50-6 EC: 617-534-0 REACH: --	Eye Irrit. 2 Aquatic Acute 1 M(Acute)=1	H319 H400	< 1
d-limonène	Index: 601-096-00-2 CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 REACH: --	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B Asp. Tox. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 3 M(Acute)=1	H226 H315 H317 H304 H400 H412	≤ 0,1
Citral	Index: 605-019-00-3 CAS: 5392-40-5 EC: 226-394-6 REACH: --	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1	H315 H317	≤ 0,1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 4/14

Linalool	Index: 603-235-00-2 CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 REACH: --	Skin Sens. 1B	H317	≤ 0,1
Hydroxyde de sodium ^[1] ^[2]	Index: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5 REACH: --	Skin Corr. 1A	H314	≤ 0,1
Cumène ^[2] ^[3]	Index: 601-024-00-X CAS: 98-82-8 EC: 202-704-5 REACH: --	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 STOT SE 3 Carc. 1B Aquatic Chronic 2	H226 H304 H335 H350 H411	< 0,1

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

^[1] Les limites de concentration spécifiques

Hydroxyde de sodium :

Skin Corr. 1A H314: $C \geq 5\%$

Skin Corr. 1B H314: $2\% \leq C < 5\%$

Skin Irrit. 2 H315: $0,5\% \leq C < 2\%$

Eye Irrit. 2 H319: $0,5\% \leq C < 2\%$

^[2] Les substances pour lesquelles il existe, les valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

^[3] Les substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail

^[4] SVHC: les substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1

Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Nettoyer la peau contaminée, rincer abondamment à l'eau puis à l'eau au savon doux.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.

Laver les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes.

Évitez les jets d'eau forts - risque de dommages à la cornée.

Si nécessaire, consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

Si nécessaire, transporter la victime à l'hôpital.

Inhalation

Emmener la victime à l'air libre et s'assurer qu'elle respire librement.

La garder au chaud et au calme.

Si nécessaire, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: rougeur, dessèchement, brûlure, irritation, réaction allergique possibles.

Contact avec les yeux: brûlure, larmolement, rougeur possibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 5/14

Ingestion: peut provoquer: nausées, vomissements, douleur abdominale.

Inhalation: de fortes concentrations de vapeurs et de brouillard peuvent entraîner peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone CO₂, poudres d'extinction, eau dispersée, sable.

Moyens d'extinction inapproprié

Jet d'eau - danger de propagation de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

Au cours de l'incendie des gaz toxiques contenant: le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NO_x), autres produits de décomposition thermique. Il ne faut pas inhaler les produits de combustion, ils peuvent constituer une menace pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures générales de protection typiques en cas d'incendie.

Ne pas rester dans une zone à risque d'incendie sans vêtements appropriés résistant aux produits chimiques et sans appareil respiratoire à circulation d'air indépendante.

En cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Ramasser les moyens d'extinction utilisés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Restreindre l'accès des tiers à la zone de panne jusqu'à la fin des opérations de nettoyage appropriées. Veiller à ce que la suppression de la défaillance et de ses conséquences ne soit effectuée que par du personnel formé. En cas de rejets importants, isoler la zone menacée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Risque de glisser sur des sols contaminés par le mélange.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas permettre de polluer l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de contamination grave d'un cours d'eau, d'un réseau d'égouts ou du sol, en avise les autorités administratives et de contrôle compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Placer les emballages endommagés dans un récipient d'urgence.

Récupérer le produit mécaniquement et le placer dans les récipients correctement étiquetés.

Traiter les matériaux ramassés comme des déchets.

Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection individuelle : section 8

Méthodes de traitement : section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les règles générales de sécurité et d'hygiène.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 6/14

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser ou dans un endroit bien ventilé.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Entreposer uniquement dans un emballage scellé original dans une pièce fraîche, sèche et bien aérée.
Ne pas entreposer avec de la nourriture ou des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des matières incompatibles.
Évitez les sources de chaleur et la lumière directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle définies:

Dénomination	Numéro CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle				Observations
		8h		court terme		
		VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m ³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m ³)	
n-Nonane	111-84-2	200	1050	-	-	-
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	20	100	50	250	-
Xylène, isomères mixtes, purs	1330-20-7	50	221	100	442	*
n-Octane	111-65-9	300	1450	-	-	-
Ethylbenzène	100-41-4	20	88,4	100	442	*
Cumène (2-phényl- propane)	98-82-8	10	50	50	250	*
Kaolin	1332-58-7	-	10	-	-	-
Titane (dioxyde de),en Ti	13463-67-7		10			C2
Morpholine	110-91-8	10	36	20	72	-
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	20	100	50	250	-

* : Risque de pénétration percutanée

C2 : Cancérigène de catégorie 2

DNEL/PNEC

Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail.
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Éviter de respirer les vapeurs.

Les salles de stockage et les postes de travail doivent être ventilés efficacement pour maintenir les concentrations de poussières/vapeurs dans l'air en dessous de leurs valeurs limites.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 7/14



En cas de danger, utiliser des lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166.

Protection des mains



Utiliser les gants résistants au du produit, conformément à la norme EN 374.

Matériau recommandé: PVC

Choisir le matériau des gants en fonction du temps de percée, du taux de pénétration et de la dégradation.

Il est recommandé de changer régulièrement de gants et de les remplacer immédiatement s'ils présentent des signes d'usure, de détérioration (déchirure, perforation) ou de changement d'apparence (couleur, souplesse, forme).

Utiliser une crème protectrice sur les parties du corps non protégées.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation appropriée, la protection respiratoire n'est pas nécessaire.

En cas de danger, utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme ou EN 136 (masques) EN 140 (demi-masques, quarts de masques).

La protection contre les risques thermiques

Non applicable

Contrôle de exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	0,6-7 % vol. (CAS: 919-446-0)
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Non applicable
Solubilité	n'est pas soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité et/ou densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Non applicable
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 8/14

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable s'il est utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu

10.4. Conditions à éviter

Évitez les sources de chaleur et la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Kérosène (pétrole) [CAS 8008-20-6]

LC₅₀ (inhalation, rat) > 5,28 mg/l/4h

Xylène [CAS 1330-20-7]

LC₅₀ (inhalation, rat) 6700 ppm/4h

LD₅₀ (orale, rat) 3523 mg/kg

1,2,4-triméthylbenzène [CAS 95-63-6]

LC₅₀ (inhalation, rat) 18 mg/m³/4h

LD₅₀ (orale, rat) 5000 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) 3440 mg/kg

Éthylbenzène [CAS 100-41-4]

LD₅₀ (orale, rat) 3500 mg/kg

LD₅₀ (peau, lapin) 17,8 ml/kg

Octane [CAS 111-65-9]

LC₅₀ (inhalation, rat) > 24,88 mg/l/4h

Dioxyde de titane [CAS 13463-67-7]

LC₅₀ (inhalation, rat) 5,09 mg/l/4h

d-limonène [CAS 5989-27-5]

LD₅₀ (orale, rat) > 2000 mg/kg

LD₅₀ (peau, lapin) > 5000 mg/kg

citral [CAS 5392-40-5]

LD₅₀ (orale, rat) 6800 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) > 2000 mg/kg

linalool [CAS 78-70-6]

LC₅₀ (inhalation, souris) > 20 mg/1h

LD₅₀ (orale, rat) 2790 mg/kg

LD₅₀ (peau, rat) 5610 mg/kg

Hydroxyde de sodium [CAS 1310-73-2]

LD₅₀ (orale, lapin) 325 mg/kg

Cumène [CAS 98-82-8]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 9/14

LD₅₀ (orale, rat) 2700 mg/kg

LD₅₀ (peau, lapin) > 3160 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas de données

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nonane [CAS 111-84-2]

EC₅₀ (invertébrés) 0,2 mg/l / 48 h / Daphnia magna

1,2,4-triméthylbenzène [CAS 95-63-6]

LC₅₀ (poissons) 7,72 mg/l / 96 h / Pimephales promelas

LC₅₀ (invertébrés) 3,6 mg/l / 48 h / Daphnia magna

EC₅₀ (algues) 2,356 mg/l / 96 h

Éthylbenzène [CAS 100-41-4]

LC₅₀ (poissons) 5,1 mg/l / 96 h / Menidia menidia

EC₅₀ (invertébrés) 1,8 - 2,4 mg/l / 48 h / Daphnia magna

EC₅₀ (algues) 5,4 mg/l / 72 h / Raphidocelis subcapitata

Octane [CAS 111-65-9]

EC₅₀ (invertébrés) 0,3 mg/l / 48 h / Daphnia magna

d-limonène [CAS 5989-27-5]

LC₅₀ (poissons) 0,72 mg/l / 96 h / Pimephales promelas / OECD 203

NOEC (poissons) 0,059 mg/l / 8 jours / Pimephales promelas / OECD 212

EC₅₀ (invertébrés) 0,307 mg/l / 48 h / Daphnia magna / OECD 202 / EU C.2

NOEC (invertébrés) 0,08 mg/l / 21 jours / Daphnia magna / OECD 211

EC₅₀ (algues) 0,214 mg/l / 72 h / Raphidocelis subcapitata / OECD 201 / EU C.3

EC₅₀ (microorganismes) 209 mg/l / 3 h / OECD 209

citral [CAS 5392-40-5]

LC₅₀ (poissons) 6,78 mg/l / 96 h / Leuciscus idus / DIN 38412

EC₅₀ (invertébrés) 6,8 mg/l / 48 h / Daphnia magna

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 10/14

EC₅₀ (algues) 103,8 mg/l / 72 h / Desmodesmus subspicatus / DIN 38412

EC₅₀ (microorganismes) 160 mg/l / 0,5 h / OECD 209

linalool [CAS 78-70-6]

LC₅₀ (poissons) 27,8 mg/l / 96 h / Oncorhynchus mykiss / OECD 203

EC₅₀ (invertébrés) 59 mg/l / 48 h / Daphnia magna / OECD 202

EC₅₀ (microorganismes) > 100 mg/l / 3 h / OECD 209

Hydroxyde de sodium [CAS 1310-73-2]

LC₅₀ (poissons) < 180 mg/l / 96 h / Gambusia affinis

EC₅₀ (invertébrés) 40,4 mg/l / 48 h / Ceriodaphnia sp.

EC₁₀ (microorganismes) 161 mg/l / 2 min

Cumène [CAS 98-82-8]

LC₅₀ (poissons) 4,7 mg/l / 96 h / Cyprinodon variegatus / EPA OTS 797.1400

EC₅₀ (invertébrés) 2,14 mg/l / 48 h / Daphnia magna / OECD 202 / EU C.2

NOEC (invertébrés) 0,35 mg/l / 21 jours / Daphnia magna / OECD 211

EC₅₀ (algues) 1,29 mg/l / 72 h / Desmodesmus subspicatus / OECD 201 / EU C.3

EC₅₀ (microorganismes) > 2000 mg/l / 3 h / OECD 209 / EU C.11

12.2. Persistance et dégradabilité

Nonane [CAS 111-84-2]

Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100%/25 jours

Éthylbenzène [CAS 100-41-4]

Facilement biodégradable.

Biodégradation: 70-80%/28 jours

Octane [CAS 111-65-9]

Facilement biodégradable.

Biodégradation: 28,3%/2 jours

d-limonène [CAS 5989-27-5]

Facilement biodégradable.

Biodégradation: 71,4%/28 jours / OECD 301 B

citral [CAS 5392-40-5]

Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 90%/28 jours / EU C.4-D

linalool [CAS 78-70-6]

Facilement biodégradable.

Biodégradation: 64,2%/28 jours / OECD 301 D

Cumène [CAS 98-82-8]

Facilement biodégradable.

Biodégradation: 70%/20 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nonane [CAS 111-84-2]

log Po/w = 5,65

BCF = 105

1,2,4-triméthylbenzène [CAS 95-63-6]

log Po/w = 3,63

BCF = 243

Éthylbenzène [CAS 100-41-4]

log Po/w = 3,6 / EU A.8

Octane [CAS 111-65-9]

log Po/w = 5,15

BCF = 198,7

d-limonène [CAS 5989-27-5]

log Po/w = 4,38 (OECD 117)

citral [CAS 5392-40-5]

log Po/w = 2,76 (OECD 107)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 11/14

linalool [CAS 78-70-6]

log Po/w = 2,9

Cumène [CAS 98-82-8]

log Po/w = 3,55 / OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Conserver les résidus dans les récipients d'origine.

Ne pas contaminer les égouts.

Le code de déchet doit être attribué sur le lieu de sa fabrication.

Emballage

Méthodes de traitement des déchets en accord avec les réglementations en vigueur.

Uniquement les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Code des déchets

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

[Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%), Nonane]

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

[HYDROCARBONS, C9-C12, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%), NONANE]

ICAO/IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

[HYDROCARBONS, C9-C12, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, AROMATICS (2-25%), NONANE]

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

étiquette d'avertissement

9



14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 12/14

ADR		Oui
IMDG		Oui
ICAO/IATA		Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Lorsqu'il se produit une fuite de matières et que celles-ci se sont répandues dans le véhicule ou conteneur, ces derniers ne peuvent être réutilisés qu'après avoir été nettoyés à fond et, le cas échéant, désinfectés ou décontaminés. Toutes les marchandises et objets transportés dans le même véhicule ou conteneur doivent être contrôlés quant à une éventuelle souillure.	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		Non applicable
Autre information		
ADR		
Quantité limitée (LQ)		5kg
Catégorie de transport		3
Code de restriction en tunnel		(-)
IMDG		
Quantité limitée (LQ)		5 kg
EmS		F-A, S-F
ICAO/IATA		
Instructions de conditionnement (LQ)		Y956
Quantité limitée (LQ)		30 kg G
Instructions de conditionnement (avion de ligne)		956
Quantité maximale (avion de ligne)		400 kg
Instructions de conditionnement (cargo)		956
Quantité maximale (cargo)		400 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de ce mélange n'a pas été effectuée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 13/14

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3

- H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350 Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification basée sur une méthode de calcul.

Abbreviations and Acronyms:

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

ESIS European Chemical Substances Information System

ECHA Website

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP : Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Dose dérivée sans effet

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

LC50 : Concentration létale à 50%

LD50 : Dose létale à 50%

PBT : Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC : concentration prédite sans effet

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et dans le respect de toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité, basées sur l'état actuel des connaissances, visent à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de certaines propriétés.

Nous ne pouvons faire aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou la qualité ou les spécifications de tout produit, substance ou mélange dont il est question dans le présent document.

Il incombe à l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et il assume la responsabilité des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de ce produit.

Przedsiębiorstwo EKOS S.C.

80-177 Gdańsk, ul. Lubczykowa 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00171 The King of Gloss W

Date d'émission: 10.01.2024

Révision:

Page: 14/14

ekos@ekos.gda.pl

www.ekos.gda.pl